

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 23 août 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 19 août 2024

Présents : 9

*vingt-trois août deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 11

Présents : Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland
VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC
LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, JULIEN THERON

Pour : 11

Contre : 0

Représentés: Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE,
JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés: CLAUDE PESCHAUD

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

**Objet: Adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux
d'énergies pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de
travaux en matière d'efficacité énergétique - DE_095_2024**

Le conseil Municipal

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

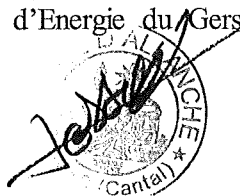
Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental
d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal
(SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le
Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG

Date de transmission de l'acte: 23/08/2024

Date de réception de l'AR: 23/08/2024

015-211500012-DE_095_2024-DE

A G E D I



Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Energie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leur territoire respectif.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune d'Allanche au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune d'Allanche au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune.
- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes, décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.
- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Allanche et ce sans distinction de procédures.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que



Date de transmission de l'acte: 23/08/2024

Date de reception de l'AR: 23/08/2024

015-211500012-DE_095_2024-DE
A G E D I

de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'Allanche

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 23 AOUT 2024

publié le : 23 AOUT 2024



Date de transmission de l'acte: 23/08/2024
Date de reception de l'AR: 23/08/2024

015-211500012-DE_095_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 23 août 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 19 août 2024

Présents : 9

*vingt-trois août deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 11

Présents : Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland
VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC
LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, JULIEN THERON

Pour :11

Contre : 0

Représentés: Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE,
JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés: CLAUDE PESCHAUD

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Approbation du PV de la séance du 29/07/2024 - DE_091_2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance et s'ils ont d'éventuelles remarques à faire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2024.



Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Date de transmission de l'acte: 09/09/2024
Date de réception de l'AR: 09/09/2024

015-211500012-DE_091_2024-DE
A G E D I

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 09 AOUT 2024

publié le : 09 AOUT 2024

LE MAIRE
Philippe ROSSEEL



Date de transmission de l'acte: 09/09/2024
Date de reception de l'AR: 09/09/2024

015-211500012-DE_091_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 23 août 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 19 août 2024

Présents : 9

vingt-trois août deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 11

Présents : Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, JULIEN THERON

Pour : 11

Contre : 0

Représentés : Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés : CLAUDE PESCHAUD

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents :

Objet: Attribution du marché de Travaux d'élimination des eaux claires parasites permanentes sur les réseaux d'assainissement. - DE_092_2024

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune d'Allanche souhaite engager les travaux d'élimination des eaux claires parasites sur les réseaux d'assainissement.

Pour ce faire, la Commune d'Allanche a lancé une consultation sur la base d'un cahier des charges élaboré par le maître d'œuvre ACDEAU. Il s'agit d'un marché de travaux à procédure adaptée.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 16/05/2024 au 19/06/2024. S'agissant d'un marché à procédure adaptée, le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation « <https://www.achatpublic.com> ».

Initialement, le maître d'œuvre avait évalué le montant de ces travaux pour le lot 1 à 239 862,00 € HT et pour le lot 2 à 266 790,00€ HT.



Date de transmission de l'acte: 23/08/2024
Date de réception de l'AR: 23/08/2024

015-211500012-DE_092_2024-DE
A G E D I

Monsieur le Maire, en qualité de maître d'ouvrage, indique que 2 offres ont été analysées pour le Lot 1 et 4 sur le Lot 2. Celles-ci ont fait l'objet d'un avis émis par la commission travaux au regard de l'analyse technique et administrative établie par le maître d'œuvre selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation. Il ressort que l'offre la mieux disante pour le Lot 1 est l'entreprise MARQUET dont le montant s'élève à 235 861,30 € HT et pour le Lot 2 l'entreprise EUREA dont le montant s'élève à 213 305,00 € HT.

De la même manière, une consultation pour la réalisation des contrôles des travaux de réseaux avant réception a été lancée. Il ressort que l'offre la mieux disante est celle de la société CITEC pour un montant de 7 490,00 € HT.

A l'issue de cette consultation, Monsieur le Maire précise que le montant total des prévisions de dépenses reste conforme à l'enveloppe financière du projet présentée dans le cadre des demandes de subventions adressées, à l'agence de l'eau et à l'Etat.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance des offres remises et le rapport d'analyse des offres du 19/07/2024 et à délibérer.

Au vu de l'avis émis par la commission travaux, Monsieur le Maire propose :

- De retenir l'offre la mieux disante et de confier le marché de travaux pour le lot 1 à l'entreprise Marquet dont le montant s'élève à 235 861,30 € HT.
- De retenir l'offre la mieux disante et de confier le marché de travaux pour le lot 2 à l'entreprise Eurea dont le montant s'élève à 213 305,00 € HT.
- De retenir l'offre la mieux disante et de confier le marché de contrôles des travaux à la société spécialisée CITEC pour un montant de 7 490,00 € HT.
- De signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant ;
- Le respect de la charte qualité de l'Agence de l'Eau, relative aux travaux sur les réseaux d'assainissement, comme stipulé dans le CCTP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'offre la mieux disante et de confier le marché de travaux pour le lot 1 à l'entreprise Marquet dont le montant s'élève à 235 861,30 € HT.
- De retenir l'offre la mieux disante et de confier le marché de travaux pour le lot 2 à l'entreprise Eurea dont le montant s'élève à 213 305,00 € HT.
- De retenir l'offre la mieux disante et de confier le marché de contrôles des travaux à la société spécialisée CITEC pour un montant de 7 490,00 € HT.
- De donner le pouvoir à Monsieur le Maire de signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant ;



Date de transmission de l'acte: 23/08/2024

Date de reception de l'AR: 23/08/2024

015-211500012-DE_092_2024-DE
A G E D I

- De respecter la charte qualité de l'Agence de l'eau.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 23 AOÛT 2024

publié le : 23 AOÛT 2024



Date de transmission de l'acte: 23/08/2024
Date de reception de l'AR: 23/08/2024

015-211500012-DE_092_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 23 août 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 19 août 2024

Présents : 9

*vingt-trois août deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 11

Présents : Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland
VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC
LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, JULIEN THERON

Pour : 11

Contre : 0

Représentés : Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE,
JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés : CLAUDE PESCHAUD

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents :

**Objet: Autorisation de signer une promesse d'acquisition de parcelle pour la future station
d'épuration d'Allanche - DE_094_2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la station d'épuration d'Allanche n'est plus conforme aux exigences de la réglementation en cours. Il apparaît des défauts structurels trop important pour envisager une réhabilitation sur la même parcelle. Il est donc nécessaire d'acquérir de nouvelles parcelles prédéfinies par les services de l'état afin de construire une station d'assainissement.

Il explique que les parcelles sus-désignées appartiennent à des propriétaires privés. Seules les surfaces nécessaires à la construction feront l'objet d'une transaction, considérant qu'une partie de ces parcelles est en zone inondable donc non-exploitable pour le projet.



Date de transmission de l'acte: 09/09/2024

Date de reception de l'AR: 09/09/2024

015-211500012-DE_094_2024-DE

A G E D I

Monsieur le Maire précise qu'il est entré en discussion avec les propriétaires concernés, et qu'un accord oral entre les parties a été formulé.

Il souhaite désormais entreprendre des démarches afin de concrétiser cet accord tacite.

Pour se faire, il tient à entamer une procédure auprès du Notaire et signer une promesse d'acquisition desdites parcelles au bénéfice des propriétaires privés.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires à la conclusion d'une promesse d'acquisition mais aussi de l'autoriser à signer ladite promesse d'acquisition.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- **DECIDE** de conclure une promesse d'acquisition au bénéfice des propriétaires des parcelles qui accueilleront la future STEP d'Allanche ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives auprès du Notaire afin de conclure la promesse d'acquisition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite promesse d'acquisition ;
- **DIT** que les frais d'actes notariés et de géomètre-expert seront à la charge de la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 09 AOUT 2024

publié le : 09 AOUT 2024



Date de transmission de l'acte: 09/09/2024

Date de reception de l'AR: 09/09/2024

015-211500012-DE_094_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 23 août 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 19 août 2024

Présents : 9

vingt-trois août deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 11

Présents : Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, JULIEN THERON

Pour : 11

Contre : 0

Représentés: Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés: CLAUDE PESCHAUD

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Désignation des commissions communales - DE_098_2024

Monsieur le Maire propose de fixer à neuf le nombre de commissions communales, de plus, le nombre de conseillers à l'intérieur de ces commissions ne pourra dépasser huit membres.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est procédé à la constitution des commissions :

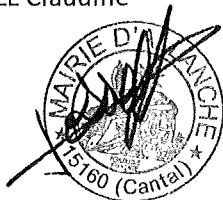
1 - Commission Sociale et santé :

Présidente : HOUSELLE Claudine

Membres : ROSSEEL Philippe, DÉVÈZE Jennifer, VIALA Éric, BARTHAIRE Jacqueline

2 - Commission des finances, préparation et suivi des budgets :

Présidente : HOUSELLE Claudine



Date de transmission de l'acte: 01/10/2024
Date de réception de l'AR: 01/10/2024

015-211500012-DE_098_2024-DE
A G E D I

Membres : ROSSEEL Philippe, GRIFFE Alain, PESCHAUD Claude.

3 - Commission aux associations, sports et culture :

Président : VIALA Éric

Membres : LEVAIS Ludovic, MARSILHAC Thierry, DÉVÈZE Jennifer, HOUSELLE Claudine, THÉRON Julien, VÉDRINES Roland.

4 - Commission Économique, Environnement, Patrimoine, Tourisme, Énergie :

Président : ROSSEEL Philippe

Vice-président : HOUSELLE Claudine

Membres : PESCHAUD Claude, DÉVÈZE Jennifer, MARSILHAC Thierry, BLANQUET Audrey, LEVAIS Ludovic.

5 - Commission de travaux :

Président : ROSSEEL Philippe

Membres : GRIFFE Alain, PESCHAUD Claude, LEVAIS Ludovic, BLANQUET Audrey, THERON Julien.

6 - Commission Perspectives territoriales et enjeux durables :

Président : ROSSEEL Philippe

Membres : THÉRON Julien, BLANQUET Audrey, GRIFFE Alain, BARTHAIRE Jacqueline.

7 - Commission TIC mobilité (communication numériques et site internet) :

Président : MARSILHAC Thierry

Membres : VIALA Éric, BLANQUET Audrey, DÉVÈZE Jennifer, THÉRON Julien.

8 - Commission aux travaux, bâtiments publics et déneigement :

Président : ROSSEEL Philippe

Vice-président : GRIFFE Alain

Membres : THÉRON Julien, VÉDRINES Roland, LEVAIS Ludovic, PESCHAUD Claude.

9 - Constitution de la commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal procède à l'élection des conseillers membres de la commission d'Appel d'Offres.



Date de transmission de l'acte: 01/10/2024

Date de reception de l'AR: 01/10/2024

015-211500012-DE_098_2024-DE
A G E D I

Ont obtenu au premier tour du scrutin de désignation des membres titulaires :

M. ROSSEEL Philippe : 11 voix

M. GRIFFE Alain : 11 voix

M. VÉDRINES Roland : 11 voix

M. VIALA Éric : 11 Voix

M. PESCHAUD Claude : 11 Voix

En conséquence Messieurs ROSSEEL Philippe, GRIFFE Alain, VÉDRINES Roland, VIALA Éric, PESCHAUD Claude

Ont été élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'offres.

Ont obtenu au premier tour du scrutin de désignations des membres suppléants :

M. THÉRON Julien : suppléant n°1 : 11 voix

M. LEVAIS Ludovic : suppléant n°2 : 11 voix

MARSILHAC Thierry : suppléant n°3 : 11 voix

En conséquence, Messieurs THÉRON Julien, M. LEVAIS Ludovic, MARSILHAC Thierry, ont été élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'offres.

Monsieur le Maire Rappelle qu'il est président de droit de cette commission, et qu'elle accueille également des membres qualifiés dont le Trésor Public et la DGCCRF.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 01 OCT. 2024

publié le : 01 OCT. 2024



Date de transmission de l'acte: 01/10/2024
Date de réception de l'AR: 01/10/2024

015-211500012-DE_098_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 23 août 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 19 août 2024

Présents : 9

*vingt-trois août deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 11

Présents : Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland
VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC
LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, JULIEN THERON

Pour : 11

Contre : 0

Représentés : Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE,
JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés : CLAUDE PESCHAUD

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents :

Objet: Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Electrification du Cantal - DE_101_2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection des nouveaux délégués au secteur d'énergie dont relève la commune. Il rappelle qu'aux termes de l'arrêté préfectoral portant création du syndicat départemental d'énergie du Cantal, cette délégation comprend deux délégués titulaires.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués. Les résultats du dépouillement sont les suivants :

Ont obtenu au premier tour du scrutin :

- M VIALA Eric : 11 voix
- M. PESCHAUD Claude : 11 voix

En conséquence, M. VIALA Eric et M. PESCHAUD Claude



Date de transmission de l'acte: 01/10/2024
Date de reception de l'AR: 01/10/2024

015-211500012-DE_101_2024-DE
A G E D I

représenter la commune au secteur d'énergie dont elle relève.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 01 OCT. 2024

publié le : 01 OCT. 2024



Date de transmission de l'acte: 01/10/2024
Date de reception de l'AR: 01/10/2024

015-211500012-DE_101_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 23 août 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 19 août 2024

Présents : 9

vingt-trois août deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 11

Présents : Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, JULIEN THERON

Pour : 11

Contre : 0

Représentés : Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés : CLAUDE PESCHAUD

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Désignation des délégués du conseil municipal au conseil d'administration de la maison de retraite - DE_099_2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner deux délégués au sein du Conseil Municipal, chargés de le représenter auprès du conseil d'administration de la maison de retraite et deux membres en dehors du conseil municipal. Il rappelle qu'il est président de droit.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

1 – Désigne en tant que délégués titulaires, au conseil d'administration de la maison de retraite :

- Mme DEVEZE Jennifer

- Mme HOUSELLE Claudine

2 – Désigne en tant que membre hors conseil municipal au conseil d'administration de la maison de retraite :

- Mme GLAIZE Annie



Date de transmission de l'acte: 01/10/2024
Date de réception de l'AR: 01/10/2024

015-211500012-DE_099_2024-DE
A G E D I

- Mme VALIERE Chantal

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 01 OCT. 2024

publié le : 01 OCT. 2024



Date de transmission de l'acte: 01/10/2024
Date de reception de l'AR: 01/10/2024

015-211500012-DE_099_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 23 août 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 19 août 2024

Présents : 9

*vingt-trois août deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 11

Présents : Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland
VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC
LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, JULIEN THERON

Pour : 11

Contre : 0

Représentés : Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE,
JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés : CLAUDE PESCHAUD

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents :

**Objet: Désignation des représentants de la commune à l'Association des Communes
Forestières du Cantal (COFOR) - DE_102_2024**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,

1 - Désigne Monsieur GRIFFE Alain délégué Titulaire et Monsieur LEVAIS Ludovic délégué suppléant
auprès de l'Association des Communes Forestières du Cantal

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère



Date de transmission de l'acte: 01/10/2024

Date de réception de l'AR: 01/10/2024

015-211500012-DE_102_2024-DE
A G E D I

compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 01 OCT. 2024

publié le : 01 OCT. 2024

LE MAIRE
Philippe ROSSEEL



Date de transmission de l'acte: 01/10/2024
Date de reception de l'AR: 01/10/2024

015-211500012-DE_102_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 23 août 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 19 août 2024

Présents : 9

*vingt-trois août deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 11

Présents : Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland
VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC
LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, JULIEN THERON

Pour : 11

Contre : 0

Représentés : Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE,
JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés : CLAUDE PESCHAUD

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents :

Objet: Vote du nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente - DE_096_2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au premier semestre 2024, des travaux de rénovation énergétique mais aussi des travaux d'aménagement et d'embellissement ont été effectués sur la salle polyvalente d'Allanche.

De ce fait, il explique que le règlement intérieur doit subir plusieurs modifications, à la fois sur le volet sécurité mais aussi sur le volet financier.

Pour cela, il a été demandé aux membres du conseil municipal de proposer diverses modifications sur ledit règlement.



Date de transmission de l'acte: 09/09/2024

Date de réception de l'AR: 09/09/2024

015-211500012-DE_096_2024-DE
A G E D I

Il s'agit désormais d'acter ce nouveau règlement intérieur et, par le biais d'un vote, de l'approuver.

Une copie du règlement intérieur est jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente d'Allanche ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

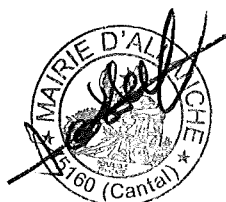
**Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 09 AOÛT 2024

publié le : 09 AOÛT 2024



Date de transmission de l'acte: 09/09/2024

Date de reception de l'AR: 09/09/2024

015-211500012-DE_096_2024-DE

A G E D I